

# Conditions générales de vente



## » Présentation

SAS KLM, sise 52 rue de la Maison Rouge – Lognes – 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2, n° SIRET 448 065 086 00010, est inscrit sous le numéro de déclaration d'activité 11 77 04457 77, est représentée par Monsieur Guillaume Krafft, en qualité de directeur.

SAS KLM développe, propose et dispense des formations inter et intra entreprises

Les formations inter entreprises sont réalisées à Paris dans des locaux mis à la disposition de SAS KLM. Les formations sont d'une durée de un à trois jours en fonction du thème abordé. Il est également possible de s'inscrire à plusieurs formations ; pour cela l'organisme de formation préconise un ordre à suivre afin d'optimiser le parcours de formation.

Les formations intra entreprises sont réalisées sur mesure pour le compte d'un client soit dans nos locaux à Paris soit au sein de l'entreprise et feront l'objet d'un audit afin de répondre aux attentes de ce dernier.

## » Inscription

L'organisme de formation accepte les inscriptions jusqu'à 15 jours avant le début de la formation et se réserve le droit d'annuler celle-ci si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, une autre session de formation sera proposée au client.

Le bulletin d'inscription doit être dûment rempli, signé avec le cachet de l'entreprise, et adressé à l'organisme de formation par courrier à l'adresse ci-dessus ou par fax au 01 64 62 62 43. En retour, l'entreprise recevra par courrier une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi en deux exemplaires dont un devra être impérativement retourné signé avec le cachet de l'entreprise à l'organisme de formation. Ce dernier adressera, avant le début de la session, par courrier au client une convocation précisant les dates et les horaires ainsi qu'un plan d'accès. Le jour du début de la formation, le contenu de la formation sera distribué au(x) participant(s).

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du bulletin d'inscription et d'un acompte de 30 % au plus tard 15 jours avant le début de la formation (voir Conditions financières).

## » Conditions financières

Un acompte de 30 % doit être versé au plus tard 15 jours avant le début de la formation et le complément au plus tard 5 jours avant le début de celle-ci. En cas de non paiement du complément, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'inscription sans restitution de l'acompte de 30 %. Dans le cas où aucun acompte n'aurait été versé, l'inscription serait considérée comme nulle. L'organisme de formation se réserve donc le droit de disposer de(s) la place(s) retenue(s) par le client jusqu'au paiement total de la prestation.

Les factures sont payées sans escompte à l'ordre de SAS KLM à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les prix annoncés sont nets (non soumis à TVA) et n'incluent pas les repas et le transport.

## » Informations et Inscription

Laurence Réal - Tél. : 01 64 62 61 87 - e-mail : lreal@hemail.fr

[WWW.ISEADD.EU](http://WWW.ISEADD.EU)

Siret : 448 065 086 00010 - RCS Meaux (77) 448 065 086 - Numéro de déclaration d'activité : 11 77 04457 77

## » Financement par un OPCA

Si l'entreprise souhaite que le règlement soit effectué par l'OPCA dont elle dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette démarche, de l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ou sur son bon de commande, et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge la formation que partiellement, l'entreprise devra s'acquitter du reliquat qu'elle paiera directement à l'organisme de formation en respectant les conditions financières mentionnées ci-dessus (voir Conditions financières). En cas de non prise en charge par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise devra s'acquitter de l'intégralité des frais de formation selon les conditions mentionnées ci-dessus (voir Conditions financières).

## » Annulation / Abandon / Absence

En cas d'annulation (montants sont non imputables sur les fonds de formation) moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, l'organisme de formation retiendra l'acompte de 30 % afin de palier aux frais engagés. Si l'annulation devait intervenir 5 jours ouvrables avant le début de la formation, l'intégralité du coût de la formation sera redevable à l'organisme de formation.

En cas d'abandon ou d'absence en cours de formation, l'entreprise ne peut se faire rembourser de la somme au prorata temporis ; le coût de la formation est par conséquent payable en totalité selon les conditions de règlement prévues ci-dessus. Seul le montant correspondant à la présence réelle du participant peut être imputable au titre de la formation.

SAS KLM se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant.

## » Attestation

Une attestation de stage est délivrée à chaque participant ayant suivi la session de formation à l'issue de celle-ci.

## » Informatique et libertés

Conformément à la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, et ultérieurement modifiée par le décret du 4 novembre 1991 et la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant auprès du département Formation continue de SAS KLM. Les informations inscrites sur le bulletin d'inscription sont nécessaires au traitement du dossier du candidat et sont destinés uniquement au département Formation continue de SAS KLM et ne seront en aucun cas communiqués en externe.

## » Responsabilités

La responsabilité de SAS KLM ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition de SAS KLM, par les participants pendant la durée des sessions de formation.